

2024
INFORMATIONS IDENTIFICATION
OGID00

Tableau obligatoirement transmis.

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL COMPTABLE	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel	
PÉRIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire	
MONNAIE	
Monnaie	
TVA	
Situation au regard de la TVA (E) (1) Recettes exonérées en totalité de TVA – (2) Recettes en franchise de TVA en totalité – (3) Recettes soumises en totalité à TVA - (4) Recettes soumises partiellement à TVA Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DÉCLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D) (1) oui – (2) non	

ADHÉRENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHÉRENTE	
Je soussigné	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	(COCHER LA CASE) <input type="checkbox"/>

- (A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z d'EDIFICAS.
 (B) Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.
 (C) Le code activité doit être présent sur la demande éventuelle du destinataire.
 (B) et (C) Il est fortement recommandé qu'un de ces codes soient transmis.
 (D) La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les seuls tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins sur ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.
 (E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochement TVA ne sont pas à transmettre.

2024
**DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL
DE L'EXPERTISE COMPTABLE**
OGBNC00

 Tableau obligatoirement transmis ¹

Je soussigné(e),		
Identification du professionnel de la comptabilité		
Dénomination :		N° SIRET :
Adresse :		
déclare que la comptabilité de		
Identification de l'entreprise adhérente		
Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat		
Profession de l'adhérent		
Profession :		
adhérent de l'association agréée		
Identification de l'association agréée / organisme mixte de gestion		
N° Agrément :	102680	
Désignation :	CGA2E-OMGA	
Adresse :	12 rue des Métiers 68000 COLMAR	
est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité.		(indiquer 1 ou 2)
Format /Type de réponse		Réponse
est tenue selon :		(indiquer 1, 2, 3, 4 ou 5)
①	La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978	
②	Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.	
③	Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.	
④	Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées	
⑤	Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)	
Si plan comptable professionnel (A)	Profession de : Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		<input type="checkbox"/> (cocher la case)
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.		
Le	À : Nom du signataire (B) :	

1 : Sauf s'il s'agit d'un adhérent sans conseil et en particulier, si le cadre « adhérent sans conseil » est rempli dans le tableau OGID00

(A) Si plan comptable professionnel : ces deux informations sont à remplir si la réponse fournie est ② ou ③.

(B) Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES
OGBNC01

Tableau obligatoirement transmis

Généralités		Réponse				
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet						
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet						
Renseignements divers		Réponses				
Statut du conjoint dans l'entreprise : (1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise - (5) sans conjoint						
Le fonds (ou la clientèle) a-t-il été créé par l'adhérent ? (1) oui - (2) non						
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? (1) oui - (2) non						
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable (1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable						
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ? (1) oui - (2) non						
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation - Motif de la cessation (1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêt sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès						
Ouverture d'une procédure collective (1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire						
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE d'une activité libérale exercée à l'étranger ? (1) oui - (2) non						
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A) :						
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits aux immobilisations ? (1) oui - (2) non Si oui :						
Désignation		Montant de l'acquisition				
Locaux Professionnels		Réponse				
(1) Bien inscrit au registre des immobilisations - (2) Location ou crédit-bail immobilier - (3) Bien non inscrit au registre des immobilisations mais loyer à soi-même - (4) Usage gratuit - (5) Absence de local professionnel						
VÉHICULES UTILISÉS A TITRE PROFESSIONNEL ¹						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) Crédit-bail, (3) Location Longues Durée, (4) Location courte durée ≤ 3 mois

(C) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

¹ Cette partie doit obligatoirement être remplie lorsque le client est au frais réel.

2024

DÉTAIL DIVERS À DÉDUIRE

OGBNC02

Tableau obligatoirement transmis .

Néant

DÉTAIL DIVERS A DÉDUIRE	
Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Plus-value court terme étalée	
Médecins du secteur I	
Déduction forfaitaire 2 %	
Déduction forfaitaire 3 %	
Déduction forfaitaire groupe III	
Divers à déduire	

2024
RÉINTÉGRATIONS ET CHARGES MIXTES
OGBNC03

Tableau obligatoirement transmis

Nature de la charge	Montant Total	Néant	
		Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Charges de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien, réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG			
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part des frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins-value quote-part privée			
Autres			

- (1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ②
 (2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

2024

TABLEAU DE PASSAGE
 Reconstitution de la déclaration N° 2035
 au vu de la trésorerie

OGBNC04

Tableau obligatoirement transmis

Codes	EMPLOIS	Néant	Montants
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12		
AB	Prélèvements personnels		
AC	Versements SCM		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisitions d'immobilisation		
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		
AG	TVA décaissée (à compléter pour les comptabilités tenues HT)		
AX	TVA déductible sur immobilisation (à compléter pour les comptabilités tenues HT)		
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)(à compléter pour les comptabilités tenues HT)		
AZ	Autres (à préciser)		
AH	Total A		
Codes	RESSOURCES		Montants
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01		
AK	Apports		
AL	Quote-part frais SCM		
AM	Emprunt (capital reçu)		
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B) (à compléter pour les comptabilités tenues HT)		
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		
BZ	Autres (à préciser)		
AQ	Total B		
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)		
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)		
AT	Encaissements théoriques (1) + (2) = (3)		
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)		
AV	Situation à priori normal si : (4) - (3) = 0		

CADRE : EMPLOIS

AA Solde comptable des comptes financiers au 31/12

Cumul des soldes comptables au dernier jour de l'exercice, des comptes financiers professionnels (banque(s), caisse). Ne pas mentionner les soldes des comptes privés.

AB Prélèvements personnels

Toutes sommes payées par le compte professionnel correspondant à des dépenses personnelles ainsi que tous les prélèvements ou virements pour alimenter les comptes privés. Figurent également sur cette ligne les impôts personnels payés sur le compte professionnel ainsi que la CSG/CRDS non déductible réintégrée comptablement.

AC Versements SCM

Porter les sommes versées à la SCM.

AD Remboursements d'emprunts (hors intérêts)

Ne mentionner que le montant du capital remboursé. Ne pas tenir compte des intérêts ni des frais d'assurance, ceux-ci étant portés en charges professionnelles.

AE Acquisitions d'immobilisations

Ne porter que les acquisitions d'immobilisations effectivement payées au cours de la période soit par le compte professionnel soit à l'aide d'un emprunt. En cas de règlement échelonné ou par traite, il conviendra, pour chaque période fiscale, de renseigner le tableau de passage en fonction des différentes échéances.

AF Quote-part privée (dépenses mixtes)

Sont à indiquer sur cette ligne les quotes-parts privées des frais mixtes réintégrées comptablement.

AG TVA décaissée (pour une comptabilité tenue hors taxes)

Doit figurer ici, la TVA payée au cours de l'exercice.

- Régime réel normal : déclaration de décembre exercice N-1 et celles de janvier à novembre exercice N ou quatrième trimestre (N-1) et les trois premiers trimestres de l'année N.
- Régime simplifié : les déclarations des quatre trimestres de l'exercice N et le solde de la CA12 de l'exercice N-1. (si le solde détermine un crédit de TVA, il viendra en moins du total de la ligne AG).

AX TVA déductible sur immobilisations (pour une comptabilité tenue hors taxes)

TVA sur les acquisitions d'immobilisations de l'exercice.

AY TVA déductible sur biens et services (pour une comptabilité tenue hors taxes)

Montant de la TVA mentionnée ligne CY (cadre 5 de la 2035-B).

AZ Autres

Honoraires ou autres produits imposables dans la catégorie des bénéfices non commerciaux mais encaissés sur un compte privé (y compris les sommes prévues dans le cadre d'un contrat « Loi Madelin »), les autres dépenses patrimoniales comme les dépôts de garantie, les prêts consentis à des tiers, les placements financiers (achats de SICAV, actions, obligations) et tout autre emploi n'entrant pas dans les définitions ci-dessus. Ainsi que les réajustements en cas de tenue de comptabilité en créances-dettes.

CADRE : RESSOURCES

AJ Solde comptable des comptes financiers au 01/01

Cumul des soldes comptables, au 1er jour de l'exercice, des comptes financiers professionnels (banque(s), caisse). Ne pas mentionner les soldes des comptes privés.

AK Apports

Toutes sommes versées sur les comptes financiers professionnels et ne correspondant pas à une recette imposable dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (allocations familiales, revenus fonciers, salaires, etc.). Les remboursements perçus dans le cadre des contrats «Loi Madelin» (indemnités journalières, compensation d'une perte d'emploi) sont des gains divers imposables et non des apports personnels et sont à indiquer à la ligne 6 de la 2035-A.

AL Quote-part frais SCM

Sont à porter sur cette ligne toutes les charges de la SCM reportées sur la déclaration 2035 hors dotation aux amortissements.

AM Emprunt (capital reçu)

Capital emprunté au cours de la période et versé soit sur un compte professionnel soit à un fournisseur ou à un tiers en règlement d'une dépense portée en charges professionnelles ou d'une immobilisation professionnelle.

AN Montant encaissé suite à une cession d'immobilisation

Sommes effectivement encaissées suite à la cession d'une immobilisation et servant de base à la détermination des plus ou moins-values. Lorsque le prix de cession est déduit du prix d'achat d'une immobilisation qui se substitue à la précédente, indiquer la valeur de la 'reprise'.

AW TVA encaissée (pour comptabilité tenue hors taxes)

Indiquer le montant figurant ligne CX (cadre 5 de la 2035-B).

AP Frais déduits non payés, frais forfaitaires

Sont à porter sur cette ligne, toutes les dépenses professionnelles payées par un compte privé et incluses dans les postes de charges de la déclaration 2035 ainsi que tous les frais calculés forfaitairement (indemnités kilométriques, frais de blanchissage, frais de carburant).

BZ Autres

Toute autre ressource n'entrant pas dans les définitions ci-dessus. Ainsi que les réajustements en cas de tenue de comptabilité en créances-dettes.

Tableau obligatoirement transmis.

Renseignements généraux concernant la TVA								Réponses	
TVA sur les débits ou encaissements ? Débits = 1 - Encaissements = 2 - Mixte = 3									
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? 1 = OUI - 2 = NON									
N° Compte	Données comptables	Total HT	Exo	Répartition chiffre d'affaires					
				20,00%	19,60%	10,00 %	7,00 %	5,50 %	Autres taux
Détail des comptes 70									
	Total CA								
Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)									
Produits - autres classe 7 et Autres opérations (+ et -) (1)									
	Acquisitions intracommunautaires								
	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)								
CORRECTIONS DÉBUT D'EXERCICE									
Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)									
4181	+ Clients Factures à établir								
4198	- Avoirs à établir								
4687	+ Produits à recevoir								
487	- Produits constatés d'avance								
Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients								
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients								
	+ Effets escomptés non échus								
	+/- Autres								
CORRECTIONS FIN D'EXERCICE									
Compte de régularisation fin d'exercice (N)									
4181	- Clients Factures à établir								
4198	+ Avoirs à établir								
4687	- Produits à recevoir								
487	+ Produits constatés d'avance								
Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	- Créances clients								
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients								
	- Effets escomptés non échus								
	+/- Autres								
AUTRES CORRECTIONS									
654 - 6714	- Créances irrécouvrables								
	+/- régularisation (N - 1) en base (2)								
	Base HT taxable								
	Base HT déclarée								
	Écart en base (à justifier)								
	TVA à régulariser								
Soldes des comptes TVA à la clôture		Soldes	Exo	20,00 %	19,6 %	10,00 %	7,00 %	5,50 %	Autres taux
4457	TVA collectée								
4455	TVA à décaisser								
44567	Crédit de TVA								
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser								
Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :									
Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant								Réponse	
Date de la déclaration									
Montant									
TVA DÉDUCTIBLE									
Renseignements généraux concernant la TVA								Réponse	
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable									

(1) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc.

(2) Régularisations positives ou négatives des bases concernant l'exercice précédent.

2024
TVA – COMPTABILITÉ RECETTES/DÉPENSES
OGBNC06

Tableau transmis pour la campagne fiscale

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? (1) <i>Oui</i> - (2) <i>Non</i>				
RECETTES				
Base HT (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base HT (*) de la déclaration de TVA	Montant TVA des déclarations CA3 ou CA12
	Exonérées			
	En franchise			
	Taux (**) 20 %			
	Taux (**) 10 %			
	Taux (**) 5,5 %			
	Taux (**) 2,1 %			
	Autre taux (**) %			
	Autre taux (**) %			
	Acquisition intracommunautaire			
	Régularisation en base de TVA			
	TOTAL	(3)		(4)
<i>Si donnée (3) ≠ (4), justifier l'écart :</i>				

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
	TTC	

(*) si comptabilité tenue TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

2024 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES - ASSOCIÉ OGBNC07

Attention, ce formulaire doit exister en autant d'exemplaire qu'il existe d'associé dans la société.
 A remplir pour chaque associé d'une société d'exercice pour déterminer son résultat net non commercial à reporter sur sa déclaration n°2042.

Tableau obligatoirement transmis

		Néant	<input type="checkbox"/>
Cocher cette case si vous ne disposez pas des informations concernant l'associé.			<input type="checkbox"/>
Informations générales	Identification		
Nom de l'associé			
Prénom de l'associé			
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel			
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %			
Montant en euro de la quote-part revenant à l'associé			

Informations		Montant
Honoraires Rétrocédés		
Impôts et Taxes	CET (CVAE et CFE)	
	CSG déductible	
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)		
Charges sociales personnelles	Obligatoires	1. allocations familiales
		2. retraites
		3. maladie
	Facultatives	1. perte d'emploi Madelin
		2. prévoyance Madelin
		1. retraite complémentaire Madelin
Frais Financiers		
Autres (préciser la nature) : _____		

Total des Dépenses (B)		
Déductions diverses (C) (à préciser) : _____		

Réintégrations diverses (D) (à préciser) : _____		

RÉSULTAT NET DE L'ASSOCIÉ		(A - B - C + D)
Plus ou moins-value réalisée sur la cession de :		
Montant :		

Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
Modèle du véhicule	Type de véhicule (A)	Puissance	Nombre de km	Montant des indemnités km

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter